



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse,
La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETEMENT

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 :

Franck DECROIX
Violaine PALCAU
Didier FLAMME
Patrice GIRARDIN
Béatrice PALIERNE
Claude ALAPHILIPPE
Christophe BACHELIER
Olivier BIME
Philippe BLANQUET
Bernard FAURE
Patrick GELLENS
Arnaud PERRIER
Jean-François RAYBAUT
Thiery LEFAURE
Yves GOUESLAIN.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2023**
P / les ministres et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES


Vincent GOUDET